

**RÉSUMÉ**  
**de l'Opinion sur la COMMUNICATION relative aux mesures à prendre pour**  
**compléter l'Union économique et monétaire**  
**COM (2015) 600**

**La Chambre des députés:**

- Salue les efforts successifs visant à consolider l'Union économique et monétaire;
- Soutient le principe exprimé dans *le Rapport des 5 présidents* selon lesquels les États membres doivent avoir à leur disposition, un niveau convenable de liberté en ce qui concerne les mesures qui visent la mise en œuvre des réformes structurelles;
- Considère que les discussions actuelles ne doivent prendre en considération les défis spécifiques des États membres non-euro de l'Union européenne qui sont en train de diminuer les inégalités économiques et sociales;
- Considère qu'il serait opportun de souligner que les mesures proposées en vue de finaliser l'Union économique et monétaire, seront d'autant plus efficaces dans la mesure où on va améliorer la convergence réelle et on va réduire les décalages économiques et sociales;
- Soutient la nécessité de mettre en œuvre et de transposer les stipulations législatives du cadre actuel de la gouvernance de l'Union économique et monétaire, avant adopter de nouvelles mesures pour approfondir l'Union économique et monétaire;
- Soutient l'objectif qui vise à consolider l'Union économique et monétaire, visant d'éviter la création des barrières supplémentaires à la consolidation de la zone euro et à l'adhésion de la Roumanie à cette zone. La Chambre des députés considère qu'il est essentiel pour la Roumanie de garder les discussions dans le format l'Union 28, maintenant un cadre transparent et équitable.